

S.S.T.R.N. – SERVICE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Association Loi 1901

*2 Rue Linné
BP 38549
44100 Nantes*

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport sur les comptes annuels



Laurence BESSON

Isabelle MARTIN

Anthony PEREZ

Emmanuelle SCHIER-DESRE

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Immeuble Patio Lab
20 rue Victor Schœlcher – CS 80106 – 44101 NANTES CEDEX
Tel. : 02.51.12.12.49 – E-mail : nantes-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association S.S.T.R.N,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.S.T.R.N relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes,

Signé numériquement

Pour **TGS France Audit**,

Commissaire aux Comptes

Isabelle MARTIN

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 501 948	-1 074 809	427 139	545 651	- 118 511	- 22
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	325 844		325 844	236 399	89 445	38
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	655 232		655 232	655 232		
Constructions	14 559 331	-10 348 610	4 210 721	4 373 901	- 163 181	- 4
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 402 487	-1 290 453	112 034	106 335	5 699	5
Autres immobilisations corporelles	2 303 472	-1 998 095	305 377	188 954	116 423	62
Immobilisations corporelles en cours	120 205		120 205	81 942	38 262	47
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				970 920	- 970 920	- 100
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et Créances rattachées	22 194		22 194	26 036	- 3 842	- 15
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 057 551		3 057 551	267 161	2 790 391	1 044
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	23 948 264	-14 711 967	9 236 297	7 452 531	1 783 766	24
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes				42 504	- 42 504	- 100
Créances						
Bénéficiaires et comptes rattachés	6 640 328	-2 062 714	4 577 615	5 807 338	-1 229 723	- 21
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	507 190		507 190	341 492	165 698	49
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Disponibilités	6 190 478		6 190 478	3 981 728	2 208 751	55
Charges constatées d'avance						
Charges constatées d'avance	570 613		570 613	631 490	- 60 877	- 10
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	13 908 610	-2 062 714	11 845 896	10 804 551	1 041 345	10
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	37 856 874	-16 774 680	21 082 194	18 257 083	2 825 111	15

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Écarts de réévaluation		
<i>Écarts de réévaluation</i>	2 022 604	2 022 604
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	2 558 172	2 558 172
<i>Autres</i>		
Report à nouveau		
<i>Report à nouveau</i>	3 326 491	2 764 093
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	156 854	562 398
Situation nette (sous total)	8 064 121	7 907 267
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>	199 248	213 944
Total Fonds Propres (I)	8 263 368	8 121 211
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total Fonds Reportés et Dédiés (II)		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	312 026	306 911
<i>Provisions pour charges</i>	145 525	9 409
Total Provisions (III)	457 551	316 320
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	2 390 046	646 931
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes</i>		
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	1 095 131	904 490
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	8 391 856	8 128 257
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	10 669	5 941
<i>Autres dettes</i>	420 337	133 933
<i>Produits constatés d'avance</i>	53 235	
TOTAL DETTES (IV)	12 361 274	9 819 552
<i>Écarts de conversion Passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 082 194	18 257 083

Compte de résultat

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>Cotisations</i>				
Ventes de biens et services				
<i>Ventes de biens</i>				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
<i>Ventes de prestations de service</i>	38 345 224	37 767 852	577 372	2
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	39 708	2 100	37 608	1 791
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>				
Ressources liées à la générosité du public				
<i>Dons manuels</i>				
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
<i>Contributions financières</i>				
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	365 145	75 656	289 489	383
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>				
<i>Autres produits</i>	292 177	143 713	148 464	103
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	39 042 254	37 989 321	1 052 933	3
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock</i>				
<i>Autres achats et charges externes (1) (2)</i>	6 978 191	6 733 961	244 230	4
<i>Aides financières</i>				
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	1 179 968	959 523	220 444	23
<i>Salaires et traitements</i>	20 447 986	19 341 955	1 106 031	6
<i>Charges sociales</i>	8 504 416	8 312 197	192 218	2
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	984 249	1 480 466	- 496 217	- 34
<i>Dotations aux provisions</i>	179 116	173 939	5 177	3
<i>Reports en fonds dédiés</i>				
<i>Autres charges</i>	833 107	405 214	427 893	106
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	39 107 034	37 407 256	1 699 778	5
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 64 780	582 065	- 646 845	- 111
PRODUITS FINANCIERS				
<i>De participation</i>				
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>				
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	234 386	168 565	65 821	39
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>				
<i>Différences positives de change</i>				
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	234 386	168 565	65 821	39
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>				
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	23 607	7 027	16 580	236
<i>Différences négatives de change</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	23 607	7 027	16 580	236
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	210 779	161 538	49 241	30
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	146 000	743 603	- 597 604	- 80
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>				
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>				
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>	14 697	18 875	- 4 179	- 22
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	14 697	18 875	- 4 179	- 22
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		7 196	- 7 196	- 100

AS SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	3 842		3 842	
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		192 884	- 192 884	- 100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 842	200 080	- 196 238	- 98
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	10 855	- 181 205	192 060	- 106
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>				
Total des produits (I + III + V)	39 291 337	38 176 762	1 114 575	3
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 134 483	37 614 363	1 520 120	4
EXCEDENT	156 854	562 398	- 405 544	- 72
DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Dons en nature</i>				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Bénévolat</i>				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>Secours en nature</i>				
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>				
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Personnel bénévole</i>				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
(1) Redevances de crédit-bail mobilier	141 391	95 557	45 833	48
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe

AS SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Exercice du 1/1/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 21082193.6 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 156854.07 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Objet

L'association a pour objet d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

L'association peut dans ce cadre notamment favoriser, grouper, gérer toutes institutions et organismes répondant aux dispositions légales et réglementaires, dont les lois du 11 octobre 1946, la loi du 20 juillet 2011, la loi n 2016-1088 du 8 août 2016 et la loi n 2021-1018 du 2 août 2021, ainsi que de tout texte modificatif nouveau qui pourrait venir les préciser ou s'y substituer.

L'association en tant que service de prévention et de santé au travail interentreprises, a pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Elle fournit à ses entreprises adhérentes et à leurs salariés un ensemble socle de services qui doit couvrir l'intégralité des missions prévues à l'article L. 4622-2 en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel des salariés et de prévention de la désinsertion professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le respect des missions générales prévues au même article L 4622-2, elle peut également leur proposer une offre de services complémentaires qu'elle détermine.

L'association peut, directement ou indirectement, développer des activités en lien avec sa mission telle que définie par le code du travail.

Les chefs d'entreprises des entreprises adhérentes peuvent bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés (L. 4621-4 du Code du travail).

L'association peut proposer son accompagnement auprès d'autres services de prévention et de santé au travail des lors que cela participe à l'amélioration des propres actions de ces services dans le respect de leurs missions générales.

L'association est organisée en secteurs géographiques, professionnels ou interprofessionnels.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'association est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Moyens d'action

Afin de réaliser son objet, l'association se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- dans son ressort géographique, et sous réserve de l'accomplissement des formalités requises, création de centres locaux de prévention et de santé au travail répondant à des besoins déterminés des entreprises adhérentes ; elle pourra de même procéder à la fermeture de ces centres locaux en cas de besoin ;
- toutes actions d'information, de formation, de sensibilisation et de prévention ;
- réalisation, dans les limites fixées par la loi, de toutes opérations financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés ou à tout autre objet similaire ou connexe ;
- édition et diffusion de supports écrits, audiovisuels ou numériques, création et gestion de site internet ;
- organisations de manifestations, rencontres ou conférences ;
- vente permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptible de contribuer à sa réalisation ;

• participation ou création de structures par le biais desquelles elle réalise son objet ou mutualise ses moyens (sociétés, association, fonds de dotation, etc.).

En 2024, les 394 professionnels du SSTRN ont réalisé sur les 14 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble de son territoire de compétence : 137 259 visites médicales et entretiens infirmiers. L'accompagnement des adhérents s'est traduit par 8 020 actions en milieu de travail. L'information des adhérents et de leurs salariés a été transmise par les 18 équipes santé travail et par une mise à jour quotidienne du site internet.

Faits caractéristiques

Faits caractéristiques d'importance significative

Evolution des outils digitaux

Changement de logiciel métier :

Le SSTRN utilisait depuis la fin des années 1990 un logiciel métier pour le suivi individuel des salariés, le suivi de la prévention en entreprise des adhérents et la facturation. Aucune modernisation n'avait eu lieu depuis 2012 du fait de la technologie utilisée. Un changement de logiciel a donc été effectué en 2021 suite à un processus de définition des besoins et d'audition de plusieurs éditeurs. L'intégration a eu lieu début novembre 2021.

GIE GISP – GIE Informatique des SPSTI des Pays de la Loire

L'ensemble des SPSTI des Pays de la Loire qui ont choisi l'éditeur Trustteam et sa solution Health@Work ont décidé de créer un Groupement d'Intérêt Economique dont l'objet est le suivant :

- La contractualisation de prestations à caractère informatique partagé par ses membres notamment le développement d'un portail « salariés » à dédiés aux salariés des entreprises adhérentes des SPSTI
- La mise en commun de moyens informatiques permettant l'optimisation des ressources entre ses membres
- Le développement de tout projet commun que ses membres décident de lui confier.

La participation 2024 pour le SSTRN s'est élevée à 72 429 euros.

TELELORA pour (Téléphone Logiciel Relation Adhérent)

Le projet de service 2022-2026 validé en 2022 porte notamment la mise en application de la loi d'août 2021. Une de ses ambitions est d'améliorer la relation avec les parties prenantes du SSTRN particulièrement les adhérents et leurs salariés. A ce titre, un projet nommé TELELORA a été initié en 2022. Il s'est concrétisé par un appel d'offre et une phase de cadrage dont l'échéance est au 1^{er} trimestre 2023. A ce titre, des accompagnements en assistance à maîtrise d'ouvrage et au changement ont été mis en œuvre. L'outil a été implémenté auprès d'équipes pilote au 4^{ème} trimestre 2023.

MDP - Mon Diagnostic Prévention

Afin d'aider ses adhérents dans leur diagnostic de prévention, le SSTRN a entamé la mise en œuvre d'un portail spécifique pour réaliser le partage des informations entre l'équipe santé travail et l'adhérent. Ce portail a été développé par une association spécifique créée par des SPSTI. Cet outil a été analysé et testé en 2022, et sera proposé aux adhérents en 2024. Impact financier 2024 : 36 198 euros.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les actions entre commerçants ou entre commerçants et non commerçants se prescrivent par cinq ans (article L.110-4 modifié du Code de commerce).

En 2024, les créances clients impayées ou trop payées ont été soldées pour les antériorités à 2020, soit sur la période de 2019.

Cet apurement se traduit par une perte irrécouvrable de 448 476 euros et un produit divers de gestion courante de 260 733 euros.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires). Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles..... 3 ans
- Immobilisations incorporelles Health@Work.....7 ans

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions..... 10-20 ans
- Agencements et aménagements des constructions.....10 ans
- Installations techniques..... 5-10 ans
- Matériel et outillages industriel..... 5 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes relatives aux postes de bilan

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 501 948					1 501 948	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours	236 399		89 445			325 844	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	1 738 347		89 445			1 827 792	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	655 232					655 232	
Constructions sur sol propre	6 988 096		290 374			7 278 469	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	6 992 728		288 134			7 280 862	
Installations techniques matériels et outillages industriels	1 353 630		48 857			1 402 487	
Autres imm. Corp. Installations générales agencements divers							
Autres imm. Corp. Matériel de transport							
Autres imm. Corp. Matériel de bureau et Matériel informatique	1 194 739		48 071			1 242 810	
Autres imm. Corp. Mobilier	850 648		149 244			999 892	
Autres imm. Corp. Divers	60 771					60 771	
Immobilisations corporelles en cours	81 942		78 444	- 40 182		120 205	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	970 920				970 920		
Sous-total	19 148 705		903 124	- 40 182	970 920	19 040 726	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	26 036				3 842	22 194	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	267 161		2 820 652		30 261	3 057 551	
Sous-total	293 197		2 820 652		34 103	3 079 745	
Total	21 180 249		3 813 220	- 40 182	1 005 023	23 948 264	

Les flux s'analysent comme suit :

Tableau de flux des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédé	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS					
<i>Réévaluations</i>					
<i>Acquisitions</i>	89 445	903 124		2 820 652	3 813 220
<i>Apports</i>					
<i>Créations</i>					
<i>Virements de l'actif circulant</i>					
<i>Virements de poste à poste</i>					
Sous-total	89 445	903 124		2 820 652	3 813 220
VENTILATION DES DIMINUTIONS					
<i>Virements de poste à poste</i>		- 40 182			- 40 182
<i>Cessions</i>		970 920		34 103	1 005 023
<i>Mises hors service</i>					
<i>Scissions</i>					
<i>Virements vers l'actif circulant</i>					
Sous-total		930 738		34 103	964 841

Immobilisations financières

Le SSTRN a participé à la création d'un GIE « **GISP** – GIE Informatique des **SPSTI** des **Pays** de la Loire » avec 7 autres SPSTI de la région des Pays de la Loire dont l'objet est la mutualisation pour répondre aux besoins informatiques de ses membres. Un montant de 22 194 euros a été versé en compte courant.

Notes relatives aux postes du bilan

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	956 298	118 511		1 074 809
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Sous-total	956 298	118 511		1 074 809
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions sur sol propre</i>	4 716 623	210 620		4 927 243
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>				
<i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>	4 890 299	531 068		5 421 367
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>	1 247 295	43 158		1 290 453
<i>Autres imm. Corp. Installations générales agencements divers</i>				
<i>Autres imm. Corp. Matériel de transport</i>				
<i>Autres imm. Corp. Matériel de bureau et Matériel informatique</i>	1 124 934	31 447		1 156 381
<i>Autres imm. Corp. Mobilier</i>	731 499	49 445		780 944
<i>Autres imm. Corp. Divers</i>	60 771			60 771
Sous-total	12 771 420	865 738		13 637 158
Total	13 727 718	984 249		14 711 967

Notes relatives aux postes du bilan

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	3 079 745	22 194	3 057 551
Créances rattachées à des participations	22 194	22 194	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	3 057 551		3 057 551
ACTIF CIRCULANT	7 718 131	7 718 131	
Créances bénéficiaires et comptes rattachés	5 670 924	5 670 924	
Clients douteux ou litigieux	969 404	969 404	
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	19 948	19 948	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 046	30 046	
État et autres collectivités publiques	374 001	374 001	
Impôts sur les bénéfices	974	974	
TVA	319 792	319 792	
Autres impôts et taxes versements			
Divers	53 235	53 235	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Débiteurs divers	83 195	83 195	
Charges constatées d'avance	570 613	570 613	
Total	10 797 877	7 740 325	3 057 551

(1) Prêts accordés en cours d'exercice :-

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice :-

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Bénéficiaires	1 042 065	767 342	274 723	36
Produits à recevoir - Divers	104 036	99 643	4 393	4
Total	1 146 101	866 985	279 116	32

Notes relatives aux postes du bilan

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise	Montant fin d'exercice
<i>Dépréciations des immobilisations incorporelles</i>				
<i>Dépréciations des immobilisations corporelles</i>				
<i>Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations</i>				
<i>Dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Dépréciation sur titres de participation</i>				
<i>Dépréciations des autres immobilisations financières</i>				
<i>Dépréciations des stocks</i>				
<i>Dépréciations des créances usagers</i>	2 335 180		272 467	2 062 714
<i>Dépréciations des valeurs mobilières de placements</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciation</i>				
Total	2 335 180		272 467	2 062 714

La dépréciation en compte concerne exclusivement les créances clients.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>					
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>	2 022 604				2 022 604
<i>Réserves</i>	2 558 172				2 558 172
<i>Report à nouveau</i>	2 764 093	562 398			3 326 491
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	562 398	- 562 398	156 854		156 854
Situation nette (sous total)	7 907 267		156 854		8 064 121
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>	213 944			14 697	199 248
Total	8 121 211		156 854	14 697	8 263 368

Notes relatives aux postes du bilan

Provisions Règlementées

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées relatives aux immobilisations					
<i>Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers</i>					
<i>Provisions pour investissements</i>					
<i>Autres provisions réglementées relatives aux immobilisations</i>					
Provisions réglementées relatives aux stocks					
<i>Provisions pour hausse des prix</i>					
<i>Provisions pour fluctuation des cours</i>					
<i>Autres provisions réglementées relatives aux stocks</i>					
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif					
<i>Provisions relatives aux autres éléments de l'actif</i>					
Amortissements dérogatoires					
<i>Amortissements dérogatoires (1)</i>	213 944		14 697		199 248
Provision spéciale de réévaluation					
<i>Provision spéciale de réévaluation</i>					
Plus-values réinvesties					
<i>Plus-values réinvesties</i>					
Autres provisions réglementées					
<i>Autres provisions réglementées</i>					
Total	213 944		14 697		199 248
<i>(1) Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>					

Les provisions réglementées sont composées exclusivement de l'amortissement dérogatoire.

Notes relatives aux postes du bilan

Provisions

Provisions pour risques

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Pour litiges	306 911	43 000		37 885	312 026
Pour garanties données aux bénéficiaires					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Total	306 911	43 000		37 885	312 026

La provision pour litige concerne des litiges RH à hauteur de 287 885 € et des litiges commerciaux à hauteur de 24 141 €.

Provisions pour charges

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	9 409	136 116			145 525
Pour restructuration					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Autres provisions pour charges					
Total	9 409	136 116			145 525

Ventilation des dotations et reprises

	Exercice N	Exercice N-1
Exploitation		
Dotations d'exploitation	179 116	711 958
Reprises d'exploitation	310 352	1 179
Total Exploitation	131 236	- 710 779
Financier		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
Exceptionnel		
Dotations exceptionnelles		2 373
Reprises exceptionnelles	14 697	18 875
Total Exceptionnel	14 697	16 502
Total des dotations et reprises	145 932	- 694 277

Notes relatives aux postes du bilan

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
DETTE FINANCIERES	2 390 046	207 574	598 678	1 583 794
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	2 390 046	207 574	598 678	1 583 794
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	2 390 046	207 574	598 678	1 583 794
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)				
AUTRES DETTES	9 971 228	9 971 228		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 095 131	1 095 131		
Dettes sur legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 494 903	3 494 903		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 121 208	3 121 208		
État et autres collectivités publiques	1 775 744	1 775 744		
Impôt sur les sociétés				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 309 629	1 309 629		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	466 115	466 115		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 669	10 669		
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs (3)				
Autres dettes	420 337	420 337		
Produits constatés d'avance	53 235	53 235		
Total	12 361 274	10 178 802	598 678	1 583 794

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 1 900 000

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 156 822

(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique :-

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes financières	283 676		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
TOTAL	283 676		

Garanties données :

- Mandat donné au CIC pour hypothéquer l'immobilier

- Lettre d'engagement de ne pas aliéner ni hypothéquer l'immobilier sans l'accord du CIC

Notes relatives aux postes du bilan

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Fournisseurs - Factures non parvenues</i>	106 083	182 900	- 76 818	- 42
<i>Charges à payer - Divers</i>	5 775 848	5 134 769	641 079	12
Total	5 881 931	5 317 670	564 261	11

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
<i>Charges constatées d'avance</i>	570 613			
Total	570 613			

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
<i>Produits constatés d'avance</i>	53 235			
Total	53 235			

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
<i>Concours publics</i>						
<i>Subvention d'exploitation</i>		39 708				39 708
<i>Subvention d'investissement</i>						
Total		39 708				39 708

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 15 644 €

Honoraires des autres services : 0 €

Transferts de charges

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
<i>Transfert de charges</i>	54 793			54 793

Notes relatives au compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Détail des produits exceptionnels

	Montant brut
<i>Sur opérations de gestion</i>	
<i>Sur opérations en capital</i>	
<i>Reprises sur provisions, dépréciations, et transfert des charges</i>	14 697
Total	14 697

Détail des charges exceptionnelles

	Montant brut
<i>Sur opérations de gestion</i>	
<i>Sur opérations en capital</i>	- 3 842
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	
Total	- 3 842

Notes relatives au compte de résultat

Contributions volontaires en nature

En conformité avec les règlements auxquels sont soumis les services de santé au travail interentreprise, le SSTRN met en œuvre deux instances paritaires composées de membres employeurs élus par l'assemblée générale des adhérents et de membres salariés désignés par les organisations syndicales représentatives.

La commission de contrôle comprend statutairement :

- 10 salariés
- 5 employeurs

Cette commission s'est réunie 4 fois en 2024.

Le conseil d'administration comprend statutairement :

- 10 membres salariés
- 10 membres employeurs

Ce conseil s'est réuni 5 fois en 2024.

Le bureau du conseil s'est également réuni 4 fois en 2024.

La valorisation de ces contributions volontaires en nature n'est pas suffisamment significative pour être inscrite au compte de résultat.

Autres informations

Tableau des effectifs

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
<i>Cadres</i>	122
<i>Agents de maîtrise et techniciens</i>	267
<i>Ouvriers</i>	
Total	389

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle, une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 710 932 euros.

Or ces engagements sont entièrement couverts par les versements effectués auprès d'un organisme d'assurance dont le solde s'élève au 31/12/2024 à 1 565 407 euros.

Une dotation complémentaire sur provision de 136 116 euros a donc été enregistrée au bilan en 2024.

Autres informations

Crédit bail

	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Autres	Total
<i>Valeur d'origine</i>			509 550		509 550
<i>Cumul des amortissements théoriques sur exercices antérieurs</i>			255 459		255 459
<i>Dotations théoriques de l'exercice</i>			123 321		123 321
Total amortissements théoriques			378 780		378 780
<i>Valeur nette</i>					
<i>Cumul des redevances des exercices antérieurs</i>			218 487		218 487
<i>Redevances payées sur l'exercice</i>			139 346		139 346
Total redevances payées			357 834		357 834
<i>Redevances restantes à payer à un an au plus</i>			101 097		101 097
<i>Redevances restantes à payer à plus d'un an et cinq ans au plus</i>			22 638		22 638
<i>Redevances restantes à payer à plus de cinq ans</i>					
Total redevances restantes à payer			123 735		123 735
<i>Valeur résiduelle à un an au plus</i>					
<i>Valeur résiduelle à plus d'un an et cinq ans au plus</i>					
<i>Valeur résiduelle à plus de cinq ans</i>					
Total valeur résiduelle					